Agence du revenu du Canada | Canada Revenue Agency

Protégé B une fois rempli

Déclaration des droits d'accise – exploitant agréé d'entrepôt d'accise spécial

Dénomination sociale	
Adresse postale	
Ville	
Province	Code postal

Envoyer cette déclaration remplie à :
Agence du revenu du Canada
Centre fiscal de l'Île-du-Prince-Édouard
275, Chemin Pope
Summerside PE C1N 6E7

1 Numéro de compte	2 Période visée (AAAA-MM-JJ)	3 Date d'échéance (AAAA-MM-JJ)
R D	Du / Au	

Tabac fabriqué canadien et cigares fabriqués au Canada
(Distribution à un représentant accrédité autorisée par le titulaire de licence de tabac)

	Unités Cigarettes	Unités Bâtonnets de tabac	Unités Tabac fabriqué (autre que les cigarettes et les bâtonnets de tabac)	Unités Cigares	
Stock d'ouverture					**A**
Ajouts aux stocks					
Réception de tabac fabriqué canadien et de cigares fabriqués au Canada					
Total des ajouts					**B**
Diminutions des stocks					
Livraisons à des représentants accrédités					
Retours à l'entrepôt d'accise du titulaire de licence de tabac qui a fabriqué les produits					
Total des diminutions					**C**
Rajustements des stocks (+ ou –)					**D**
Stock de clôture (A + B) – C ± D					**E**

Attestation

Je, _____ (Nom en lettres moulées), _____ (Poste),

atteste que les renseignements contenus dans la présente déclaration sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature _____ Date (AAAA-MM-JJ) _____ Numéro de téléphone _____ poste _____

Remarque : L'Agence du revenu du Canada a besoin de votre consentement pour pouvoir communiquer avec votre représentant au sujet de votre dossier d'entreprise. Pour autoriser ce dernier à recevoir et à mettre à jour vos renseignements confidentiels par téléphone ou par la poste, remplissez le formulaire AUT 01, Autoriser un représentant pour l'accès par téléphone et par courrier. Vous obtiendrez ce formulaire en allant à **canada.ca/arc-formulaires**. Pour autoriser votre représentant à accéder en ligne à votre dossier, allez dans Mon dossier d'entreprise et cliquez sur « Gérer les représentants autorisés ».

Les renseignements personnels sont recueillis aux fins de l'administration ou de l'application de la Loi de 2001 sur l'accise, et des programmes et activités connexes tels que l'administration de la taxe, les remboursements, les choix, la vérification, l'observation et la perception. Les renseignements personnels peuvent être transmis aux fins d'autres lois fédérales qui prévoient l'imposition et la perception d'un impôt, d'une taxe ou d'un droit. Les renseignements personnels peuvent aussi être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étrangère dans la mesure où la loi l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Tout particulier a le droit, selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, d'avoir accès à ses renseignements personnels, de demander une correction ou de déposer une plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée du Canada au sujet du traitement des renseignements personnels du particulier. Veuillez consulter le Fichier de renseignements personnels ARC PPU 224, à **canada.ca/arc-info-source**.

Formulaire prescrit par le ministre du Revenu national

(This form is available in English.)

Canada